Contactez-nous
Si vous souhaitez nous alerter sur un fait divers, ou témoigner, même de manière anonyme, vous pouvez nous contacter au 02 35 14 56 00

EN BREF

ROUEN

Le meurtrier présumé placé en détention

Un quadragénaire mis en examen pour le meurtre de sa femme, a été placé jeudi en début de soirée en détention provisoire sur décision d'un juge des libertés et de la détention *(lire nos éditions précédentes)*. Il est suspecté d'avoir tué d'un coup de couteau sa femme dans leur domicile de la rue Antoine de Saint-Exupéry dans le quartier des Sapins. L'arme du crime a été saisie par les enquêteurs de la brigade criminelle en charge des investigations. Transportée dans un état grave au CHU de Rouen, la victime âgée de 35 ans, est décédée des suites de ses blessures en début de soirée. Les deux enfants du couple, âgés de 4 et 17 mois, étaient présents au moment du drame. Ils ont été pris en charge par une voisine et par leur demi-sœur, âgée de 15 ans. L'auteur présumé des faits était connu des services de police pour des violences conjugales.

La nuit où le football s'arrêta

Justice. Le conducteur de la voiture dans laquelle était installé le footballeur professionnel, formé au Havre, Kevin Anin a été condamné à 18 mois de prison ferme.

La carrière du footballeur formé au Havre, Kevin Anin, s'est brutalement stoppée sur l'A 28 après un accident

Représenté par son avocat, Me Marc Ceccaldi du barreau de Marseille, l'ancien footballeur professionnel formé au Havre AC et titulaire dans l'équipe de Ligue 1 l'OGC Nice, Kevin Anin, n'a pu venir au tribunal correctionnel de Dieppe pour assister au procès du conducteur de la voiture qui a effectué deux tonneaux sur l'A 28 à hauteur de Callengeville dans la nuit du 4 au 5 juin 2013.

Passager arrière de la voiture, le joueur, âgé de 29 ans maintenant, a été éjecté et a été transporté très grièvement blessé à l'hôpital Charles-Nicolle de Rouen. Victime notamment d'une fracture de la colonne vertébrale et d'un écrasement de la moelle épinière, il est devenu paraplégique comme le dit Me Marc Ceccaldi. « *Sa vie d'avant n'est plus. Il ne pourra plus jamais marcher et encore moins rejouer au football. Il est obligé d'être assisté en permanence pour sa vie quotidienne. De ce procès, il espère aller vers une nouvelle vie avec son handicap.* »

Dans la salle du tribunal, sa mère a écouté le jeune conducteur de 25 ans qui n'était pas titulaire du permis de conduire. Il reconnaît ne plus avoir de contacts avec les victimes. Seul le footballeur s'est constitué partie civile. « *Nous étions partis à quatre dans une Volkswagen Polo du Havre pour aller à Amsterdam. Le soir, nous sommes revenus et nous étions tous fatigués.* »

« LES FAITS SONT TRÈS GRAVES ET LES CONSÉQUENCES SONT DRAMATIQUES »

Lors de ses premières auditions, il a déclaré que ce n'était pas lui qui conduisait avant de se raviser. Des quatre personnes impliquées dans l'accident, seul, Kevin Anin possédait le permis de conduire. « *Il faisait chaud dans la voiture. Il n'y avait pas d'autoradio. J'ai dû m'assoupir à mon tour.* » Il est 23 h 55 le 4 juin près de Callengeville, la voiture mord un accotement sur le côté droit de la route et fait deux tonneaux avant de s'immobiliser. Deux des quatre passagers sont éjectés et sont grièvement touchés car ils n'avaient pas bouclé leur ceinture de sécurité. Les deux autres placés à l'avant sont moins gravement atteints. Le passager avant et l'autre passager arrière avaient fumé de la résine de cannabis.

Valérie Cadignan, procureur de la République, a rappelé l'accumulation d'erreurs qui ont abouti à ce drame humain. « *Le Havre - Amsterdam, c'est six heures de route. Pour un prétexte futile, le retour a été effectué le même jour. Le chauffeur est responsable d'avoir pris le volant alors qu'il n'avait que quelques notions de conduite apprises sur un parking.* » Le prévenu est venu sans avocat et a reconnu les faits à la barre. Rapidement, il a compris la condition terrible du footballeur professionnel à l'avenir prometteur. « *Il avait été repéré par le sélectionneur de l'équipe de France,* continue Me Marc Ceccaldi qui a demandé une nouvelle audience pour les intérêts civils qui s'élève à plusieurs centaines de milliers d'euros. *Nous avons entamé une procédure à l'amiable avec l'assureur* ». Ce qu'a confirmé son conseil Me Marc Absire, du barreau de Rouen.

La présidente Déborah Cohen a infligé 18 mois de prison ferme à l'encontre du conducteur avec possibilité d'aménagement de peine. « *Les faits sont très graves et les conséquences sont dramatiques, d'où ma sévérité.* » Il devra payer une amende, dérisoire de 250 € pour le défaut de maîtrise.

L. P.

Il tire sur son braqueur à Rouen

Enquête. Menacé dans son commerce par un homme armé, un numismate rouennais a riposté en lui tirant dessus. Il a été placé en garde à vue.

La tentative de braquage s'est déroulée hier matin dans la boutique du numismate au 31 quai Cavelier de la Salle à Rouen

Un numismate de 52 ans qui allait se faire braquer, a riposté en tirant sur son agresseur, hier en début de matinée à Rouen.

Il se trouvait dans sa boutique Monnaies de l'histoire, au 31 quai Cavelier de la Salle quand un homme armé, âgé de 27 ans est rentré et l'a menacé. Le vendeur de monnaie de collection s'est défendu en tirant sur son braqueur qui a reçu une décharge de grenaille dans la tête. Celui-ci a été hospitalisé.

Comme le jeune homme, le numismate a été placé en garde à vue dans les locaux du Service régional de la police judiciaire (SRPJ) de Rouen. Il y était toujours hier en début de soirée. Les enquêteurs veulent vérifier s'il a bien agi dans le cadre de la légitime défense comme cela semble être le cas. Selon nos informations, les premières déclarations du vendeur correspondent aux constatations policières effectuées sur place.

L'agresseur du commerçant est rentré dans sa boutique juste après son ouverture, peu avant 10 h. Ce dernier était porteur d'une arme factice. Toujours hospitalisé, il sera entendu ultérieurement par les enquêteurs du SRPJ.

E.K.
e.kergal@presse-normande.com

EN BREF

CLÉON

Accident du travail : un ouvrier gravement blessé sur une machine

Un ouvrier, âgé de 33 ans, de Renault Cléon a été victime d'un accident du travail jeudi soir vers 19 h. Le salarié, domicilié à Bourgtheroulde, réparait une machine à laver les moteurs quand un caisson lui est tombé dessus. C'est un collègue qui l'a découvert coincé dans la machine. Il a été transporté dans un état grave au CHU de Rouen. Les secours ont dû la ranimer.

ROUEN

Au volant de sa voiture, il tente de semer la police

Un conducteur de 26 ans a tenté de semer la police dans la nuit dans la nuit de jeudi à hier à Rouen vers 3 h. Une patrouille cherche à contrôler une voiture qui fait demi-tour sur un terre-plein place de la Pucelle. Le chauffeur refuse de s'arrêter et prend la fuite au volant de son véhicule. Il traverse les rues Jean Lecanuet, de la Ganterie, la place du Général de Gaulle et la rue Louis Ricard. Il emprunte des sens interdits et une voie de bus. Les policiers mettent en place le système Stop stick (une barre équipée de pointes en métal qui percent les bandes de roulement des pneus). En roulant dessus, l'un des pneus du véhicule crève. Le mis en cause continue de rouler avant que sa voiture ne s'immobilise sur la voie de Teor près du CHU. À l'arrivée des policiers, il refuse de sortir de sa voiture. Il porte à la ceinture un pistolet chargé. Les policiers brisent la vitre de la voiture et lui donnent un coup au bras avec leur bâton télescopique pour pouvoir le maîtriser. Le conducteur, domicilié à Dunkerque (Nord), a été interpellé et transporté à l'hôpital suite à ses blessures au bras. Le passager ivre, qui vit également dans le Nord de la France, a été placé en cellule de dégrisement au commissariat de police.